



Procès Verbal de la séance
du Conseil Municipal
jeudi 16 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 16 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal convoqué le 10 décembre 2021 s'est réuni à la Mairie, dans la salle de ses séances.

La présidence du Conseil Municipal est assurée par Monsieur Dominique BAERT, Maire.

NOMS et PRENOMS	PRESENTS	PROCURATION A	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
M. Dominique BAERT	X			
Mme Myriam DE SMEDT	X			
M Sébastien FITAMANT	X			
Mme Michèle COQUELLE	X			
M. Henri GADAUT	X			
M. Tarik MEKKI	X			
Mme Zohra REIFFERS	X			
M. Karl MONRABAL	X			
Mme Martine LEBLANC	X			
M. Gilbert CHARLES	X			
Mme Myriam LESTIENNE		M. BAERT	X	
M. Azedine TALEB-AHMED	X			
Mme Sylvie ZAIDI	X			
M. J.Philippe DUMOULIN		Mme OSSON	X	
M. Jacques DELFOSSE	X			
M. Guy-Noël LEMAY		Mme DE SMEDT	X	
M. Steeve DE MATOS		M. FITAMANT	X	
M. Benjamin CAILLIERET		Mme COQUELLE	X	
Mme Annie CHANTRIE		M. GADAUT	X	
Mme Emeline BOITTE	X			
M. Pascal LUCAS		M. MEKKI	X	
Mme Basma HAMMAMI-BELAID	X			
Mme Béatrice DUJARDIN	X			
Mme Laureen LEMOINE		Mme LEBLANC	X	
M. Rabah DAHMANI		Mme REIFFERS	X	
Mme Paméla GUILBERT		M. MONRABAL	X	
M. Steven MARROUKI		M. CHARLES	X	
Mme Catherine OSSON	X			
Mme Océane LEVEQUE	X			
Mme Lina DJAFER-CHERIF		M. TALEB-AHMED	X	
M. Veysal KIRAZ		Mme ZAIDI	X	
Mme Laura DELPLANQUE		M. DELFOSSE	X	
M. Brice WETE-MATOUBA		Mme DUJARDIN	X	
M. Michel DEBAETS		Mme HAMMAMI-BELAID	X	
M. Christophe RICCI	X			
Mme Marjorie DELRUE	X			
M. Denis CROIGNY		Mme DELRUE	X	
Mme Sophie FELIX		M. RICCI	X	
M. Messaoud CHAYANI		M. RICCI	X	
M. J.François SOYEZ	X			
M. Abdel DENFER		M. SOYEZ	X	
Mme Marjory FARACI		M. SOYEZ	X	
Mme Axelle DELANNOY	X			

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

Cher(e)s Collègues,

Bienvenue pour cette dernière séance de l'année 2021 du Conseil Municipal à effectifs réduits conformément aux préconisations légales et préfectorales face à la situation sanitaire.

En application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 dite « vigilance sanitaire », des dispositions pour la tenue des Conseils Municipaux sont réactivées jusqu'au, je le précise, 31 juillet 2022. Parmi ces dispositions, je vous rappelle que le quorum est, à nouveau, abaissé à un tiers et chaque Conseiller Municipal peut être porteur de deux procurations. C'est sous l'égide de ces dispositions, que nous avons déjà malheureusement appliquées, chacun s'en souvient, que nous tenons le présent conseil, d'où un nombre de conseillers municipaux réduit de moitié pour tous les groupes politiques et en accord avec les groupes politiques.

En outre, la réunion se déroule sans public, la retransmission directe de nos débats sur les réseaux sociaux lui donne, toutefois, en vertu justement de cette loi, le caractère public obligatoire et je salue toutes celles et tous ceux qui nous ont rejoints sur leur écran.

Voilà les cadrages, si je puis dire, juridiques de cette séance que je voulais faire et sans plus attendre, je vous propose de passer à l'appel. Monsieur le Directeur Général des Services, veuillez y procéder.

APPEL

Merci Monsieur le Directeur Général des Services.

Nous avons à désigner notre secrétaire de séance et nonobstant le jeu du quorum je suggère Madame Océane LEVEQUE comme à l'accoutumée, elle s'acquitte fort bien de cette tâche, il n'y a pas de raison de l'en priver.

Y-a-t-il une objection ? Madame Océane LEVEQUE est donc désignée secrétaire.

Il y a lieu de valider le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2021. Je n'ai pas été saisi d'observations. Y en a-t-il ? Il est donc adopté à l'unanimité.

Chers Collègues,

Avant de rentrer dans le cours de cette séance, je voudrais adresser un hommage à une femme qui vient de nous quitter, aujourd'hui, plus exactement hier. Sur les réseaux sociaux, nombreux sont les hommages et ils sont justifiés. C'était le sourire, la vitalité, la bonne humeur personnifiée, c'était aussi quelqu'un qui animait la vie associative, à la fois les clubs d'ânés, les manifestations avec son micro et ses chansons. Et je pense que, nous qui la connaissons, et qui la connaissions (il faut en parler au passé et ça sera le plus difficile) le choc que nous avons ressenti à la disparition de Frankie BEULENS que tout le monde appelait tout simplement Frankie, vaut en effet que je puisse lui rendre ce rapide mais sincère et profond hommage en début de cette séance. Il est malheureusement beaucoup de départs auprès de personnes qui comptent dans notre ville et notamment des personnes que nous connaissons dans la vie associative ces derniers jours. La brutalité de ce départ, connu ce matin, me permet de vouloir saluer cette grande personne, pas simplement du show business mais du monde de l'amitié. Elle présidait l'association Esprit Festif et pour la Promotion du Jazz. Que ce soit aujourd'hui l'esprit festif comme la promotion du jazz, ils sont tous deux à la peine et nous aussi. Un petit clin d'œil à Frankie.

Je vous propose de l'applaudir.

APPLAUDISSEMENTS

Les stars, ça s'applaudit ! Merci pour elle.

1. Cérémonies de Vœux

Chacun le sait, dans le prolongement des autorités sanitaires du pays, le Préfet des Hauts de France a, par circulaire, fait part de ses recommandations concernant les manifestations regroupant des personnes, et préconisant leur annulation ou leur report dès lors que le respect des gestes barrières n'y était pas envisageable ou très difficile.

La municipalité a ainsi été amenée, la mort dans l'âme, mais c'était la décision de la responsabilité et de la sécurité sanitaire, à annuler son traditionnel Banquet du Nouvel Age le 4 décembre dernier.

Sur la base de la même analyse sanitaire, et au vu de l'accentuation de la crise et de la saturation des services de réanimation, je suis au regret d'annoncer ce soir les annulations successives :

- de la cérémonie des Vœux au personnel communal (prévue initialement le 4 janvier) ;
- de la réception des Corps Constitués (prévue initialement le 5 janvier) ;
- de la cérémonie des Vœux aux associations (prévue le 8 janvier).

De même la cérémonie des Vœux du Centre Hospitalier de Watrelos est annulée pour le mois de janvier.

Comme d'autres grandes villes, notamment Lille ou Roubaix, et comme le Préfet qui a lui-même annulé les vœux qu'il organise chaque année avec le Président du Conseil Départemental, Watrelos prend les précautions nécessaires pour la meilleure sécurité de toutes et tous.

2. Communication sur le coût de fonctionnement du Centre de vaccination de Watrelos

Soucieuse de contribuer au déploiement de la stratégie vaccinale afin de tenter d'endiguer la propagation de la pandémie, la Ville de Watrelos s'est engagée à mettre en place et à faire fonctionner un Centre de vaccination, en lien avec la Communauté des Professionnels du Territoire de Santé (CPTS) des « 7 communes » (Watrelos, Leers, Toufflers, Lannoy, Lys lez Lannoy, Hem, Forest sur Marcq).

Ouvert depuis le 3 mai, le centre de vaccination de Watrelos a réalisé à ce jour (en fait c'était il y a quelques jours et ça s'accroît) 37 478 injections.

Une logistique importante a dû être déployée pour atteindre ce résultat. Les moyens municipaux ont été mobilisés à la hauteur du cahier des charges fixé par l'ARS et les médecins coordonnateurs de l'opération pour une parfaite organisation, fluide et sûre.

Du 3 mai au 10 septembre 2021, la salle Roger Salengro, située en centre-ville, la plus grande salle municipale, a été investie à cet effet. Des agents municipaux ont été détachés et se sont relayés pour tenir les différents postes clés essentiels au bon fonctionnement du centre : coordination de la salle, accueil et sécurité incendie, entretien et désinfection et enfin plateforme téléphonique.

Le Centre a depuis été déplacé à la halle de sport Pierre Brossolette, située dans le quartier prioritaire de Beaulieu, toujours accompagné du staff ad hoc. Un revêtement de protection a dû y être posé afin de protéger le sol sportif.

La Ville et le CCAS de Watrelos ont également pris à leur charge la mise à disposition de matériel, comme la téléphonie et l'informatique, et l'achat des consommables nécessaires au fonctionnement du Centre, notamment le papier (questionnaires pré vaccinaux, formulaires de consentement, attestations de vaccination, différents documents informatifs, ...) et la pharmacopée.

Pour apprécier le coût supporté jusqu'à présent de ce Centre pour la ville de Wattrelos, je peux préciser les principales évaluations :

- dépenses du personnel (salaires des agents de la ville et du CCAS affectés au Centre), 163 372 €
- fournitures de matériel médical, 5 270 €
- fournitures de commandes et papiers, 3 823 €
- tonnelles, agencements et disposition de la salle, 18 604 €

Soit un coût, pris en charge par les comptes de la ville, qui aura été jusqu'à présent de l'ordre de 191 000 € (donc du 3 mai au 15 décembre 2021).

Il me paraissait normal d'en informer, évidemment, le Conseil Municipal de la Ville et à travers vous mes chers collègues élus, l'ensemble de la population wattrelosienne

3. Délibérations Métropolitaines (5)

Parmi les délibérations métropolitaines nouvelles qui concernent – j'aurais dire intéressent – Wattrelos, je tiens à citer :

➤ **au Bureau du 26 novembre**, la délibération **B 0536** accorde un fonds de concours supplémentaire pour notre future salle de spectacle à hauteur de 700 000 euros pour contribuer au financement des travaux d'équipements scéniques. C'est d'évidence, chacun en conviendra, une excellente nouvelle de plus pour la ville.

➤ **au Conseil du 17 décembre**, les délibérations :

- **C 0625** : qui établit le protocole foncier du NPRU du quartier des Villas. Il s'agit de définir les modalités de mise en œuvre opérationnelle de cette opération de renouvellement urbain : désignation des biens cédés, calendrier des cessions, délais de réalisation, conditions financières, bref l'ensemble des engagements des parties signataires (à savoir la MEL, la Ville de Wattrelos, 3F Notre Logis, et Vilogia) pour permettre la bonne réalisation de l'opération.

- **C 0662** : qui tire le bilan de la concertation préalable menée sur le projet d'extension/reconstruction de la station d'épuration de Wattrelos. Je rappelle que ce projet d'extension-reconstruction a 4 objectifs : la mise aux normes ; l'amélioration des performances ; le développement des gains environnementaux ; le maintien de la continuité de service durant les phases successives de travaux. Le lancement des travaux se fera en 2024, ils dureront jusqu'en 2029 pour une mise en exploitation de la nouvelle station en 2030. Et, de mémoire, je souligne que c'est un programme de l'ordre de 120 M€ d'investissements.

- **C 0707** : il s'agit d'un avenant n°6 au traité de concession notifié à la SEM Ville Renouvelée le 13 janvier 2014 pour l'aménagement et la réalisation des projets sur la Lainière. Cet avenant vise surtout à prendre acte de la subvention de l'Etat du Fonds Friches de 860 000 € (subvention qui a été annoncée par la Ministre Emmanuelle Wargon, on s'en souvient, lors de sa venue à Wattrelos).

- **C 0708** : c'est le CRAC (Compte Rendu Annuel aux Collectivités) pour l'année 2020, sur l'opération d'aménagement du projet de la Lainière justement. Outre la subvention du Fonds Friches déjà évoquée, il prend acte de la dédensification de la programmation de logements notamment sur Wattrelos (et à notre demande), ce qui impose une compensation de la MEL dans sa participation globale. Je rappelle que pour ce projet les participations de la MEL sont de 42 937 175 € HT.

Enfin, Chers Collègues, une autre communication, un peu à la dernière minute, puisque je viens d'apprendre, cet après-midi même, par lettre de Xavier BERTRAND, Président de la région des Hauts de France, et de François DECOSTER, Vice-Président en charge de la Culture, je cite : « Monsieur le Maire, nous avons le plaisir de vous informer que les élus régionaux, réunis en commission permanente le 23 novembre 2021, ont décidé d'adopter le principe de participation de 1 million d'euros au profit de la commune de Wattrelos au titre du projet de création d'un espace culturel en 2018/2024 ».

Voilà, une information, Monsieur CHARLES, qui devrait aussi vous ravir. Je trouve que vous allez avoir un Noël plus sympathique que les autres enfin, en tout cas, je vous le souhaite de tout cœur mais c'est aussi et surtout une bonne nouvelle pour la Ville.

BILAN D'ACTIVITES 2020

Le bilan d'activités des services pour l'année 2020 a été déposé sur vos tables. Ses pages cumulent les efforts individuels de nos agents, service par service, pour mener à bien un service public de qualité, de proximité et plein de diversité.

Je regrette qu'il ne vous soit communiqué que maintenant, mais l'année très particulière que nous venons de vivre a retardé sa publication, chacun le comprendra.

Ce document après vous avoir été distribué, mes Chers Collègues, sera mis à disposition de nos concitoyens sur le site internet municipal.

ORDRE DU JOUR

Je soumetts à l'Assemblée l'organisation suivante des débats sur les projets de délibérations concertée avec les Présidents de Groupes :

- 1 intervention du groupe « Avec vous pour Wattrelos » sur le rapport n° 1

Je n'ai pas eu connaissance d'autres demandes d'intervention ? Y en a-t-il d'autres ?

Que ceux qui sont **POUR** lèvent la main

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Appel de l'ordre du jour

Les rapports présentés ont été soumis à l'examen des Commissions Finances, Economie et Administration Générale et Développement Durable, Urbanisme et Travaux.

Rapport n° 1 : Monsieur le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Débat d'Orientations Budgétaires – Examen du Rapport d'Orientations Budgétaires

Vous avez reçu le Rapport sur les orientations budgétaires. Pour vous en rappeler les grandes lignes, je vous propose comme chaque fois une présentation numérique.

Présentation du ROB



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Qu'est-ce que le Débat d'Orientations Budgétaires ?

- C'est une **obligation légale** : Art.L 2312-1 du CGCT
Il doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du Budget de la commune
- Quel est **son objectif** ? Eclairer les choix des élus.
Il s'agit d'exprimer les orientations financières pour l'année à venir : la stratégie financière suivie, les prévisions de recettes (et en particulier le niveau des impôts et des emprunts), et les choix de dépenses à partir desquelles le Budget de la commune va être établi.
- Ce débat se tient **sur la base du R.O.B**, le Rapport d'Orientations Budgétaires.
Produit par la Majorité municipale, ce document a été transmis aux conseillers municipaux, et présenté en Commission des Finances le 8 décembre dernier.
- Les informations indiquées dans ce document sont **des prévisions**.
Ce sont des données prévisionnelles telles qu'elles sont connues à la date de l'écriture du ROB

1^{ère} PARTIE : POUR PREPARER LE BUDGET, QUELS SONT LES ELEMENTS DE CONTEXTE ?

- I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE : UNE REPRISE MONDIALE EN 2021, OÙ LA FRANCE S’AFFICHE COMME LOCOMOTIVE DE L’EUROPE**
- II. LE CONTEXTE LEGISLATIF : MEME S’IL CHERCHE A REDUIRE SON DEFICIT, L’ETAT MAINTIENT SES DOTATIONS AUX COLLECTIVITES LOCALES**
- III. LE CONTEXTE LOCAL : APRES LEUR FORTE BAISSSE EN 2020, LES RECETTES DE WATTRELOS NE RETROUVERONT LEUR NIVEAU DE 2019 QU’EN 2022**

2^{ème} PARTIE : QUELLE EST LA BASE DE DEPART, QUELLE EST LA SITUATION FINANCIERE DE WATTRELOS ? C’EST CELLE D’UNE VILLE QUI A LES MOYENS DE SES AMBITIONS

3^{ème} PARTIE : QUELS SONT LES CHOIX POLITIQUES DU BUDGET 2022 ?

1^{ère} PARTIE : LES ELEMENTS DE CONTEXTE




I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE : UNE REPRISE MONDIALE EN 2021, OÙ LA FRANCE S’AFFICHE COMME LOCOMOTIVE DE L’EUROPE

● Après le plongeon en 2020, une croissance mondiale dynamique en 2021





- Un **sursaut de croissance mondiale** de + 5,6 % en 2021, qui succède à la récession historique de – 3,1 % en 2020). Tous les grandes économies ont été en récession en 2020, sauf la Chine. En 2021 :
 - zone euro : + 5,2 % (dont France + 6,8 %, mais Allemagne + 2,9 %)
 - économies en développement : Chine + 8,1 %, Inde + 9,4 %, Brésil + 5 %

- Pour 2022, une **croissance un peu moins vigoureuse** à + 4,5 %, et sur fonds d’incertitudes

Certes, prévisions pour la zone euro : + 4,3 % (avec un taux de chômage revenu à 7,5 %, son niveau de fin 2019). Ou encore + 8,1 % pour l’Inde, mais à peine + 1,4 % au Brésil.

MAIS :  incertitudes sur l’économie américaine (la Fed vient d’annoncer 3,8 % en 2022 et 2,5 % en 2023)
 lourdes incertitudes sur la Chine, en net ralentissement (+ 5,1 % en 2022) sur fond de résurgences de la pandémie et de fermetures d’usines
 et surtout flambée de l’inflation (pression de la demande, prix de l’énergie, des matières premières et des produits alimentaires). Quelques exemples :

Allemagne	+ 4,6 %	sur un an
Zone euro	+ 4,9 %	
Espagne	+ 5,6 %	
Etats-Unis	+ 6,2 %	
Belgique	+ 7 %	

Or INFLATION = RISQUE MAJEUR, car  si hausse de taux  Casse la reprise
(Arbitrage de politique monétaire)  si taux bas inchangés  ne freine pas l’inflation !

● La France semble clairement sortie de la crise, et devient locomotive de l'Europe

- Un rebond dynamique s'affiche trimestre après trimestre :

<u>T4 2020</u>	<u>T1 2021</u>	<u>T2 2021</u>	<u>T3 2021</u>
- 1,1 %	+ 0,1 %	+ 1,3 %	+ 3% (+ 2,2 % Zone Euro + 1,8 % en Allemagne)

- Et donc **croissance de + 6,7 %** en 2021, soutenue par consommation ménages (+4,1 %) commerce extérieur (export + 8,6 %)
- Un effet **très favorable sur l'emploi**, qui a retrouvé mi-2021 son niveau de 2019. Le nombre de demandeurs d'emploi a baissé de - 11 % sur un an, avec, - 50 600 T2 2021
- 206 000 T3 2021
- 113 500 oct 2021

Taux de chômage : 7,6 % (contre 10,4 % en 2015), son plus bas niveau depuis 2008

- Les **défaillances d'entreprises** sont à leur plus bas niveau depuis 1986 : 28 000 en 2021 (contre 54 000 en 2017)

↑ Croissance 2022 : + 4 %

, mais l'inflation accélère : + 2,8 % fin novembre

C'est une situation favorable, car ↑ rentrées fiscales pour le Budget de l'Etat, ce qui n'incite pas l'Etat à réduire ses dotations aux collectivités locales (au contraire, il les accroît), même si l'Etat veut réduire son déficit ↑ détend les besoins sociaux (moins de chômage ↑ plus d'emplois ↑ plus de revenus)

II – LE CONTEXTE LEGISLATIF : TOUT EN REDUISANT SON DEFICIT, L’ETAT MAINTIENT SES DOTATIONS AUX COLLECTIVITES LOCALES

1° Une trajectoire des Finances Publiques qui vise en même temps à soutenir l’activité et à réduire le déficit de l’Etat

● **Soutenir l’activité**, via :

> les mesures d’urgence du « quoiqu’il en coûte » (soutien à activité partielle ; Fonds de solidarité ; Prêts garantis par l’Etat ;...)

➡ Augmentation de la dette publique : + 230 Mds € Etat/+ 65 Mds € Sécurité Sociale ;

> le Plan « France Relance » : 100 Mds € (dont 70 Mds € engagés à fin 2021 sur 3 axes : Ecologie ; Compétitivité ; Cohésion)

> le Plan d’investissement de LT « France 2030 »

● **Réduire le déficit** :

> le déficit de l’Etat : - 197,4 Mds € en 2021 ➡ - 143,4 Mds € en 2022 ;

Il passe de - 8,2 % du PIB en 2021 à - 5 % en 2022

> des prélèvements obligatoires en repli : 43,5 % en 2022, au lieu de 43,7 % en 2021 (poursuite de baisses d’impôts)

> la dette publique qui, après son envolée en 2020, se tasse un peu : 113,5 % du PIB en 2022 (contre 115,3 % en 2021).

2 Pour les collectivités locales, les promesses du Président sont tenues : stabilité globale des dotations, mais avec un effort de solidarité poursuivi pour les communes les plus pauvres

En 2017, engagement du Président de la République de ne plus réduire les dotations aux collectivités. Ainsi, pour 2022 :

- > le Prélèvement sur recettes consacré aux collectivités locales, à 43,2 Mds € reste au même niveau qu'en 2021 ;
- > la Dotation Globale de Fonctionnement reste à 26,8 Mds (c'est le même montant depuis 2018) ;
- > comme c'est le cas depuis 2018, l'effort de péréquation verticale est non seulement poursuivi, mais il est accentué.
L'enveloppe de DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), qui a augmenté de + 90 M€ chaque année depuis 2018, augmentera de + 95 M€ en 2022.
- > le FPIC (péréquation horizontale) garde en 2022 la même enveloppe nationale de 1 Md €

III – LE CONTEXTE LOCAL : LES RESSOURCES DE WATTRELOS NE RETROUVERONT QU’EN 2022 LEUR NIVEAU DE 2019

Ce que nous avons annoncé l’an dernier s’est effectivement produit.

1° A nouveau les Dotations de l’Etat progresseront en 2022 : pas de problème !

- Stabilité, une fois de plus, de la Dotation Forfaitaire 8 308 k€
 - Renforcement un peu plus marqué de la DSU (+ 182 k€) 8 230 k€
 - Toujours pas de changement majeur de la DNP 950 k€
- 17 488 k€

Addition des 3, la DGF passerait donc de 17 300 k€ en 2021 à 17 488 k€ en 2022, soit une augmentation de + 186 k€, et donc + 1,1 %, comme en 2021

Si la construction d’un Budget est affaire de prévisions, nous ne pouvons une fois encore que souligner que nos prévisions sont sérieuses, réalistes et prudentes. La comparaison entre ce que nous avons prévu pour 2021 il y a un an, et ce qui a été effectivement réalisé en atteste :

(en k€)	<u>Prévisions ROB 2021</u>	<u>Réalisé</u>
DF	8 320	8 306
DSU	8 075	8 048
DNP	930	946
Total DGF	17 325 k€	17 300 k€

(à 0,1 % près !)

Le FPIC est inchangé ; pour les compensations fiscales, nous perdons celles liées à la TH, et gagnons celles de la TF (qui augmentent du fait de la réforme des impôts de production).

Au final, recettes en provenance de l’Etat en 2021 : + 240 k€ (+ 1,2 %).

2 Avec la réforme fiscale, la taxe foncière devient la ressource dominante de la ville

➤ A partir de 2022, la Taxe d'Habitation sur les résidences principales disparaît du Budget communal

La ville ne perçoit plus la Taxe d'Habitation sur les résidences principales.

Elle ne perçoit plus que sur les résidences secondaires.

➤ La réforme fiscale fait de la Taxe foncière notre recette fiscale dominante

Les conséquences de la réforme

- | | |
|---|------------|
| ● nous perdons le produit TH (7 081 k€) et les compensations TH | - 8 051 k€ |
| ● nous gagnons le produit TF perçu et compensé par le Département | + 4 339 k€ |
| ● l'Etat nous verse la différence entre ce que nous perdons et ce que nous gagnons (coefficient correcteur) | + 3 793 k€ |

● Conséquences de la réforme : Produit de TF 14,12 M€ → 18,57 M€ (auquel s'ajoute le coefficient correcteur 3,71 M€ et la TH sur RS soit 115 k€)

● L'évolution du produit fiscal dépend de :

> l'inflation : la LF 2022 prévoit + 3 % sur les valeurs locatives

Attention, cette revalorisation ne concerne pas le CC ni la TH sur RS

Donc recettes fiscales supplémentaires en 2022 : environ + 450 K€

> les nouveaux programmes immobiliers (logements, entreprises)

3 Les autres recettes sont des évolutions contrastées

Elles se distinguent pour leur évolution, en 3 catégories

➤ **Celles qui ne changent pas :**

- l'Attribution de Compensation MEL 6 962 k€
- la Dotation de Solidarité Communautaire 961 k€
- le FDPTP 340 K€

➤ **Celle qui est dynamique :** les Droits de mutation

Liés à la dynamique du marché immobilier wattrelosien, ils ont atteint 1,2 M€, un haut niveau, en 2021 : supérieur de + 25 % à celui de 2020 (897 k€) de + 66 % à celui de 2016 (723 k€)

Prévision 2022 : 1 250 k €

➤ **Celles qui ne remontent que très progressivement**

Ce sont les « produits des services » (cantines, concerts, crèches,...)
Ils étaient de 2,77 M€ en 2019, et ont baissé de – 25 % en 2020 à 2,09 M€
Ils ne seront que de 2,45 M€ en 2021.

➔ nous n'avons pas retrouvé en 2021 les recettes de nos services de 2019.

Avec les incertitudes sanitaires, saurons-nous retrouver cependant le montant des « produits des services » de 2019 ? Nous l'espérons. Mais ce n'est pas certain.



2ème PARTIE : LA BASE DE DEPART POUR CONSTRUIRE LE BUDGET 2022, C'EST CELLE D'UNE VILLE DONT LA SITUATION FINANCIERE LUI DONNE LES MOYENS DE SES AMBITIONS

1 Malgré la secousse sanitaire, le Compte Administratif 2020 donne une assise financière confortable pour la ville

- > un résultat de gestion de 1,8 M€
 - > un résultat cumulé de fonctionnement à 7,1 M€
 - > un résultat global (fonctionnement + investissement) à 6,01 M€
- En 2021, les résultats devraient être également positifs et comparables

2 Une dette qui ne cesse de diminuer en quantité, et de s'améliorer en qualité

- > elle baisse régulièrement depuis 2011 où elle était de 58,4 M€. Fin 2021, elle sera de 54,8 M€ (contre 55,6 M€ fin 2020)
- > la part des emprunts à taux fixe, par nature plus sécurisés, continue de s'accroître : 56,1 % fin 2021 (36,5 % fin 2017)
- > les « emprunts structurés » ne cessent de s'alléger : 25,4 % fin 2021 (40,8 % fin 2017)
- > la durée moyenne des emprunts continue de se raccourcir : 7 ans 10 mois (c'était 9 ans et 3 mois fin 2018)
- > le taux d'intérêt moyen ne cesse de diminuer

<u>2016</u>		<u>2020</u>		<u>2021</u>
3,513 %		3,217 %		3,157 %

3ème PARTIE : LES 4 AXES POLITIQUES DU BUDGET 2022

- 1 Une stratégie financière méthodique, cohérente et constante
C'est un « carré vertueux » à court et à long terme

① Conforter durablement les ressources de la ville sans utiliser le levier fiscal

- La ville a structurellement un problème de recettes
- Ainsi recettes d'exploitation 53,29 M€ en 2012 → 53,24 M€ en 2019.

La ville n'est pas plus riche en 2019 qu'en 2012 !

- Pour faire face à ses besoins, la ville a besoin d'augmenter ses ressources.
Mais pour la majorité → Pas question d'augmenter les impôts

Donc, 1^{er} élément-clé de cohérence : travailler à créer des sources de recettes durables (entreprises, logements)

② Dégager un autofinancement net positif, et pour cela encadrer durablement les dépenses de fonctionnement

Donc, 2^{ème} élément-clé de cohérence : contenir aussi strictement que possible les dépenses, surtout de personnel

③ Réduire le stock d'endettement

- Démarche volontaire : lever moins d'emprunts nouveaux que les remboursements d'anciens prêts

Donc, 3^{ème} élément-clé de cohérence : année après année, diminuer la dette

④ Tirer profit de l'élargissement des bases taxables pour, si possible, baisser les impôts

Donc, 4^{ème} élément-clé de cohérence : baisser progressivement le taux de taxe foncière en lien avec l'évolution des ressources de la ville

2 Des projets d'investissement qui se mettent en oeuvre

Ils sont de 4 natures :

- les « reports » : la réalisation d'investissements engagés en 2021, mais qui se finaliseront en 2022. Ce sont :
 - la fin des travaux de la salle de sports Jean Zay (150 k€)
 - le nouveau City Stade (72 k€)
 - le Plan numérique à l'école (78,5 k€)
 - les équipements de la Cuisine Centrale (93 k€)
 - le Centre Culturel (760 k€) : démolition et engagement du gros oeuvre au 2^{ème} semestre

- la poursuite des engagements pluriannuels : il s'agit surtout du programme pour l'accessibilité des personnes handicapées (250 k€), les économies d'énergie avec le remplacement progressif des chaudières (170 k€), la participation annuelle à la ZAC Centre Ville (120 k€) ;

- l'engagement d'un nouveau grand projet du mandat : la rénovation des charpentes de St Maclou : maintenant que toutes les subventions possibles ont été obtenues (Etat, Département, MEL), et après le lancement de l'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage), les travaux vont pouvoir s'engager avant l'été (1,5 M€ en 2022, sur un total de 2,5 M€)

- les investissements liés à la réalisation du programme municipal, à l'entretien du patrimoine ou à l'amélioration des services rendus. Pour l'essentiel, il s'agira :

- de réalisations découlant du programme « Ville Nature » : modernisation de l'éclairage public (140 k€) ; aménagement et entretien des espaces verts (190 k€) ; véhicules électriques (30 k€) ;
- 2^{ème} phase des travaux de rénovation thermique de l'école F. Buisson (210 k€) ;
- fin de la réfection des allées du parc (90 k€) ;
- aménagements des espaces de jeux et de loisirs du Parc urbain (piste de skate, jeux pour enfants, street-work-out,...) (160 k€) ;
- deux colobariums (40 k€) et travaux Cimetière (150 k€) avec notamment la consolidation du réseau d'eau et la création de cavurnes.

3 Des dépenses de fonctionnement très encadrées

L'exercice 2022 sera tendu, car :

- > les dépenses de gestion sont sous pression inflationniste (énergie, fluides, produits alimentaires,...) ;
- > les charges financières, même si elles sont en diminution régulière (- 600 000 € économisées chaque année par rapport à 2012), seront un peu impactées par la tendance au relèvement des taux d'intérêt ;
- > clé de vote de l'équilibre budgétaire, les dépenses de personnel sont contraintes : 34,8 M€ pour objectif en 2022 (après 34,9 M€ en 2021). « L'indemnité inflation » décidée par le Gouvernement, sera versée aux agents en janvier (coût : 75 k€, normalement compensée par l'Etat par un crédit de cotisations sociales).

4 Une fiscalité tendanciellement à la baisse

- Baisse de la Taxe d'Habitation : une certitude.
- 65 % pour ceux qui la paient encore (disparition en 2023)
- Pour la taxe foncière, la gestion de sa baisse éventuelle s'examinera en lien avec l'évolution des ressources de la ville

*

Sur ces bases, nous travaillons à préparer

**UN BUDGET 2022 SERIEUX ET COHERENT
QUI RESPECTE ET MET EN ŒUVRE NOS ENGAGEMENTS**

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de Monsieur RICCI.

Monsieur RICCI

Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Ce Débat d'Orientations Budgétaires dresse comme l'an dernier une vision idyllique de l'action présente de votre majorité et nous promet des lendemains qui chantent. Il a comme un goût de déjà vu ... Vous avez, comme à votre habitude, décrit le contexte mondial, puis européen et enfin français pour en arriver – il était temps – à notre ville ...

Votre intervention – les watrelosiens et watrelosiennes l'auront compris – fait avant tout l'éloge de la politique menée par le Président Macron – cela n'étonnera personne ! – et explique selon vous, ce que vous considérez comme un bienfait pour notre commune. Bref, pour résumer, vous et votre majorité « faites l'article » en promouvant la politique du Président Macron ...

Vous nous annoncez les grandes lignes de la préparation budgétaire 2022, à savoir pas de hausse des impôts, un engagement des investissements lourds, notamment l'église St Maclou et le Centre Culturel, la poursuite du désendettement et enfin, un encadrement strict des dépenses et ce que vous appelez pudiquement « un repli souhaitable des dépenses de personnel sur l'exécution 2021 ».

En ce qui concerne la fiscalité, vous annoncez qu'il n'y aura pas de hausse des impôts locaux et que s'établira une poursuite de la baisse de la taxe d'habitation... Annoncer que les impôts n'augmenteront pas, c'est une manière disons « délicate » de dire aux Watrelosiennes et aux Watrelosiens qu'ils ne baisseront pas non plus en 2022. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une promesse de campagne et comme vous l'avez dit en commission des finances ... « Un mandat, c'est 6 ans ! » Comptez sur moi pour vous le rappeler chaque année. Faire la promotion de la continuité de la baisse de la taxe d'habitation s'apparente d'ailleurs davantage à un soutien au gouvernement actuel et à la politique qu'il mène. Cette baisse ne tient pas compte des autres augmentations qui plombent le pouvoir d'achat de nos concitoyens... Je vous invite à demander à nos aînés ce qu'ils pensent de l'augmentation de la CSG, par exemple... Bref, pour résumer, une baisse significative des impôts toujours annoncée, mais jamais réalisée...

Vous abordez également ce que vous appelez « l'engagement des investissements lourds du mandat (à savoir, les travaux de rénovation de l'église St Maclou et la construction du Centre Culturel !) ». Nous soutenons bien évidemment ces investissements, mais nous recommandons fortement la mise en place d'un plan pluriannuel d'entretien de notre patrimoine... Nous vous avons déjà fait cette proposition de bon sens l'an dernier. Nous espérons être entendus cette année. Ne sait-on jamais ! Il ne faut pas attendre que notre patrimoine, nos écoles, nos salles de sport et autres équipements sportifs et culturels se détériorent au fil du temps pour constater les dégâts et faute de moyens, expliquer que vous n'y êtes pour rien... Les Watrelosiens souffrent de ce manque d'anticipation et aujourd'hui encore, notre église est fermée depuis plusieurs années... Sans parler de la piscine... Mais bon, nous y reviendrons sans doute... Après tout, c'est là aussi une autre promesse de campagne...

Pour ce qui est de la dette, elle reste, comme à l'habitude, « abyssale ». Une « poursuite de la baisse du stock de dette à fin 2021 », nous annoncez-vous ! Encore une fois, les mots ont un sens... Plutôt une baisse cosmétique de 1,33 %... Oui, vous avez bien entendu : 1,33 % ! Honnêtement, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les membres de la Majorité, soyons sérieux ! Il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser et de parler d'une baisse du stock de la dette... Qui elle est par contre, réellement effrayante. Nous parlons d'une baisse de 740 000 € donc... Soit – 1.33 % et surtout, la durée résiduelle de la dette ne baisse que trop lentement !

Bien sûr que les financements et investissements sont nécessaires pour notre ville, mais nous devons aussi nous souvenir qu'à votre prise de fonctions en tant que Maire, la situation financière de notre ville était bien meilleure qu'elle ne l'est aujourd'hui... En 2000, la dette était de 34.5 M€, aujourd'hui, elle est de 54.8 M€, soit + 20 M€ supplémentaires. Pour que les Watrelosiens se rendent bien compte de la situation, ainsi que votre Majorité d'ailleurs, vous avez réussi ce tour de force d'augmenter la dette de + 58.6 % ! Oui, vous avez bien entendu + 58.6 % !

Faisons un peu de pédagogie. Pour dire les choses différemment, la dette par habitant est passée de 804 €/habitant en 2000 à votre arrivée, je le rappelle, à plus de 1 330 €/habitant, soit une augmentation de + 66 % ! Ça, Chers Collègues, c'est la réalité ! Et pour quel résultat ? Car effectivement, contracter des prêts pour de nouveaux équipements ou de nouveaux services, nous y sommes favorables... Mais 20 M€ supplémentaires pour une piscine en moins, un patrimoine qui part à vau-l'eau et se détériore... Il est plus que temps que votre Majorité réagisse !

Nous vous rappelons qu'il reste de nombreuses promesses à tenir. La baisse d'impôts, la salle de spectacle, la piscine, le programme « Ville Nature » et une sécurité accrue (un nombre d'agents de la Police Municipale à augmenter et des caméras qui vous avez annoncées, en veux-tu, en voilà...).

Enfin, dernier point, la gestion du personnel. Lorsque nous vous recommandions de baisser les charges de dépenses du personnel l'an dernier, vous nous aviez alors qualifié, Monsieur le Maire, de – je vous cite « de morgue anti-fonctionnaires municipaux ». Et là, je constate que vous parlez en page 2, je vous cite toujours « d'encadrement strict des dépenses (repli souhaitable des dépenses de personnel sur l'exécution 2021) ». La seule différence c'est que moi j'assume ! Les dépenses ont encore dérapé, + 460 000 € depuis 2018, soit 70.58 % du budget... Nous vous parlions, lors de l'une de nos interventions précédentes, de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences... Nous vous avons alors conseillé de réformer les services, d'évaluer les besoins, de mettre en place une politique de requalification des agents avec des changements de poste accompagnés. Nous constatons que la réorganisation en cours dans les services relève d'une réorganisation « à la petite semaine », bien loin de ce que l'on peut attendre d'une commune de notre taille. C'est à désespérer... Force est de constater que le constat demeure le même que l'an dernier.

Le budget que vous souhaitez construire est un budget subi et non un budget choisi. Quant aux choix proposés, ils s'imposent malheureusement à vous et à votre Majorité.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire

On ne nourrit pas une crédibilité avec des mots et des phrases toutes faites. Je ne vais pas rebondir très longtemps sur vos propos mais quand même.

Vous avez l'air de dire : on parle d'économie, on parle de législatif puis on arrive enfin à parler tardivement de Wattrelos. Il faut quand même savoir que nous ne sommes pas un village gaulois qui vit en dehors du temps et qui n'a pas de liaisons. Nos dotations viennent de l'Etat et donc ce que décide l'Etat, comment évolue l'Etat, c'est important, ses recettes, ses dépenses. Nos charges financières sont liées à des taux d'intérêt ; quelle est l'évolution des taux d'intérêt ? Ce n'est pas négligeable. L'évolution de la croissance économique, l'évolution de l'emploi, l'évolution des demandeurs d'emploi dans notre commune, les besoins sociaux sont liés évidemment à l'évolution de l'activité donc tout cela est absolument nécessaire.

Le choix que j'ai toujours fait c'est d'avoir un Rapport d'Orientations Budgétaires pour nourrir un Débat d'Orientations Budgétaires aussi précis que possible pour que l'ensemble des élus et, maintenant, ceux qui nous écoutent, sachent que préparer un budget ça ne va pas de soi, ça se prépare techniquement, ça se prépare solidement, ça se prépare avec sérieux.

Donc expliquer, aujourd'hui, à ceux qui nous écoutent comment on travaille à préparer un budget, à partir de quelles informations, c'est une stratégie méthodique, cohérente et constante que j'affirme. Un budget à la petite semaine et des évolutions à la petite semaine, non, franchement non, non et non ! Au contraire. Je ne vais pas détailler trop précisément ce que vous avez évoqué. Vous dites que je soutiens la baisse de la taxe d'habitation, eh bien oui, c'est une excellente réforme ! J'ai dit tout à l'heure 7 500 Wattrelosiens ne vont plus payer la taxe d'habitation, loin d'être les plus riches, aussi beaucoup de locataires pour qui 600/700/800 Euros de taxe d'habitation annuelle représentait un effort significatif. Pardonnez-moi mais en termes de gain de pouvoir d'achat, c'est quand même assez significatif et, donc oui, je le soutiens particulièrement.

On s'est engagé sur la baisse des impôts ? Et alors ? J'ai été assez clair dans mon propos tout à l'heure. Il serait déraisonnable de dire qu'on va se priver des recettes alors même qu'il y a cette situation que je viens de vous évoquer : nous n'avons pas les recettes qui auraient augmenté de manière exagérée entre 2012 et 2019. On a les mêmes recettes en 2019 et en 2012 ! Comment est-ce qu'on finance des dépenses supplémentaires sans avoir les ressources pour les créer et pour pouvoir les assumer ? Ce choix-là il faut, quand même, l'avoir évidemment à la fois à l'esprit surtout lorsqu'on est en position de responsabilité. Les responsables de l'opposition ont voulu prétendre et conduire, ce qui est légitime, c'est la démocratie, aux destinées de cette ville. Ils auraient dû le cas échéant faire la même analyse que moi des évolutions économiques, législatives et en même temps sur les choix de la stratégie financière. Et on ne peut pas à la fois réclamer une baisse des impôts, donc se priver de ressources, vouloir augmenter fortement les investissements et entretenir le patrimoine. Tout cela est légitime et on s'efforce de le faire avec progressivité : réduire la dette, comment le faire autrement que progressivement ? Et je suis fier, moi, de cet effort financier qu'a fait la ville.

Parce que qui ne voit comment entre 2000 et 2020 la ville s'est modernisée, comment elle a changé ? On me disait, il n'y a pas très longtemps, que dans une revue sur les cinq villes de la métropole qui étaient citées en terme d'attractivité, Wattlelos figurait parmi les cinq. Qui peut me dire qu'avant 2000, Wattlelos était citée dans les villes attractives ? Au contraire, à l'époque, je me souviens très bien de mon prédécesseur qui me disait qu'il ne parlait plus d'ailleurs au monde économique, et vous le savez bien Monsieur RICCI, que la chambre de commerce citait en rouge Wattlelos compte tenu de son taux de taxe professionnelle et donc nous étions persona non grata à l'intérieur du milieu économique et donc dans les recherches d'investissement. L'image a été complètement retournée, retournée par la modernisation de cette ville, les nouveaux équipements, je ne vais pas les détailler, et la modernisation de son administration, la capacité aussi à se déployer dans les politiques contractuelles, bref toute cette stratégie que je me suis efforcé de conduire et que je crois pouvoir représenter parce qu'elle est méthodique, réfléchie, cohérente et elle se veut sérieuse et responsable.

Je ne vais pas faire de promesses à l'emporte-pièce où on va dire « on va baisser fortement les impôts », « on va réduire fortement la dette » et « on va faire des investissements supplémentaires ». Mais avec quels sous ? Je veux travailler, nous voulons travailler, c'est la position de la Majorité, je l'ai dit tout à l'heure, à doter cette ville de ressources durables plus importantes. Nous ne le ferons pas en augmentant les impôts et ça c'est clair, c'est un engagement, c'était un engagement. Et si nous avons des ressources qui s'améliorent, nous prenons l'engagement de baisser le taux de la taxe foncière. Nous le ferons, n'ayez aucune crainte ! Soyez le gardien aussi vigilant que vous voulez, je l'assume et toute la Majorité, avec moi, l'assumera.

Voilà, je ne vais pas être plus long sur tout cela. J'ai des promesses à tenir, nous les connaissons, nous en sommes les comptables. Chaque budget, les uns après les autres, décline la traduction concrète en financement de fonctionnement ou d'investissement des promesses que nous avons faites. Et vous pourrez en bon scribe et en bon censeur, et peut être en procureur en 2026, pouvoir reprendre ce que fût le programme de la Majorité en 2020 et ce que furent les réalisations de la Majorité et vous verrez, comme nous l'avons fait dans le mandat précédent, une parfaite adéquation entre ce que nous avons dit que nous allions faire et ce que nous aurons effectivement réalisé.

Sur le personnel, en termes de « réorganisation à la petite semaine », ça aussi c'est un effet de tribune. Moi, j'observe que mois après mois et, notamment, après la refonte en profondeur des organigrammes de la ville pour mieux s'adapter aux politiques et, notamment, au programme que nous avons mis en oeuvre, nous sommes en train de consolider la mise en oeuvre de cet organigramme que symbolise, évidemment, l'arrivée d'un nouveau Directeur Général des Services mais pas seulement ; parce qu'encore une fois, il faut, une fois qu'on sait où on veut aller, évidemment, adapter l'Administration aux moyens de réaliser ces objectifs. C'est ce que nous sommes en train de faire.

Voilà, pas besoin d'être plus long, nonobstant la non-intervention de Monsieur SOYEZ, on peut donc reconnaître que le débat a eu lieu et qu'il se poursuivra durant encore 5 ans.

Le débat d'orientations budgétaires est un débat sans vote sur le fond. La réglementation impose néanmoins que nous attestions, par délibération, que le débat a bien eu lieu, sur la base du rapport transmis. C'est l'unique objet de ce rapport soumis à vos voix.

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Rapports n° 2 à 4.6 : Madame DE SMEDT

Rapporteuse : Madame Myriam DE SMEDT

RAPPORT N° 2 – DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE 2020 – RAPPORT ANNUEL

La Ville perçoit la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale. Cette dotation a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et qui supportent des charges élevées.

Elle s'élève pour 2020 à 7 885 967 €uros. Il s'agit d'une dotation non affectée, elle est libre d'emploi et il appartient simplement au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation d'un rapport annuel qui reprend l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, les actions mises en place et les moyens qui y sont affectés.

C'est aujourd'hui pour moi, Monsieur le Maire, une fierté de vous faire une présentation succincte mais éclairante sur tout ce qui mis en œuvre sur notre territoire au titre de cette D.S.U. Nous avons fait le choix cette année de faire trois focus.

Un premier qui concerne l'Education et la Réussite Educative. Chacun sait combien la réussite éducative est une priorité pour notre majorité, en témoigne encore, s'il en est besoin, l'action Coup de pouce pour laquelle nous étions ici la semaine dernière avec nombre de parents et d'enfants pour une action qui est très plébiscitée dans notre Ville. Nous mettons tout en œuvre pour construire un parcours de réussite éducative pour chaque enfant. Nous développons beaucoup d'actions pour accompagner les écoles, pour faire de l'accompagnement à la scolarité, pour le périscolaire, l'ouverture à la culture pour tous avec des actions comme DEMOS ou l'orchestre à l'école. Une programmation culturelle riche, gratuite, ouverte à tous les enfants sans oublier un programme de réussite éducative annexé au contrat de Ville avec un accompagnement individualisé des enfants et des familles ce qui représente, rien que pour cette année, une enveloppe de 217 000 €uros.

Un deuxième focus sur la Jeunesse. Dans la continuité des actions, que je viens de vous citer, et toujours pour favoriser la réussite pour tous, nous aidons nos jeunes dans leur vie quotidienne et dans les loisirs. Des actions pour l'accès à l'emploi en partenariat avec la Mission Locale qui a su, conduite par mon collègue, Monsieur MEKKI, renforcer le partenariat avec Pôle Emploi qui est maintenant reconnu dans la métropole. Les actions une fois encore d'accompagnement à la scolarité, des actions pour préparer au BEPC, préparer au passage du BAC, le remboursement des licences de sport pour les moins de 18 ans. Il y a aussi l'attention et l'accompagnement que nous portons notamment dans le Contrat de Ville pour toutes les actions menées par les Associations, les Centres Sociaux, Acti'jeunes, Horizon 9, Ajir.com, autant d'associations que nous accompagnons pour un meilleur avenir pour nos jeunes.

Un troisième focus aussi sur les Solidarités. On fait beaucoup à Wattrelos pour l'action sociale, des actions qui sont le corps de métier pour un CCAS certes mais on va bien au-delà de toutes ces actions. L'aide à la restauration scolaire, 590 enfants ont été aidés en 2019/2020, les bourses d'enseignement supérieur, 280 dossiers pour une enveloppe de 115 000 €uros, le permis solidaire, la prise en charge du permis des jeunes inscrits dans un projet professionnel, 40 jeunes dans ce dispositif, l'accompagnement d'Associations Humanitaires ou Caritatives telles qu'Horonia, St Vincent de Paul, le Secours Catholique, le Secours Populaire, les Restos du Cœur, ... La crise sanitaire a mis en évidence bien des difficultés liées à l'isolement. Nous avons donc aussi, en partenariat avec ma collègue élue, Madame COQUELLE, imaginé une plateforme d'appels pour les plus âgés, 330 personnes inscrites dans ce dispositif et sans oublier le quotidien : les aides à domicile, SOS dépannage...

Voilà, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, loin d'être exhaustive à la lecture de ce rapport sur ces trois focus, on voit combien cette DSU est nécessaire à notre ville mais surtout, je pense, combien elle est bien utilisée à Wattrelos.

RAPPORT N° 3 – PERSONNEL MUNICIPAL – DETERMINATION DES CRITERES D'EVALUATION – PROMOTION INTERNE

C'est une délibération administrative. Nous avons passé, il y a quelques temps, les lignes directives de notre politique RH, il convient aujourd'hui de valider les critères d'évaluation de la promotion interne en vue de la prochaine CAP.

RAPPORT N° 4 – NOUVELLES REGLES DE TEMPS DE TRAVAIL A LA VILLE DE WATTRELOS – APPLICATION DE LA LOI N° 2019-828 DU 6 AOUT 2019 DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 22 OCTOBRE 2021

RAPPORT N° 4.1 - MODALITES SPECIFIQUES D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS DE LA VILLE DE WATTRELOS EN CHARGE DE L'EDUCATION, DU SPORT ET DE LA RESTAURATION

RAPPORT N° 4.2 - MODALITES SPECIFIQUES D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS DE LA VILLE DE WATTRELOS EN CHARGE DES CRECHES ET DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

RAPPORT N° 4.3 - MODALITES SPECIFIQUES D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LES POLICIERS MUNICIPAUX ET LES AGENTS DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE

RAPPORT N° 4.4 - MODALITES SPECIFIQUES D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS DE LA VILLE DE WATTRELOS EN CHARGE DE LA PROXIMITE AVEC LA POPULATION ET LA VILLE NATURE

RAPPORT N° 4.5 - MODALITES SPECIFIQUES D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS DE LA VILLE DE WATTRELOS AFFECTES AU POLE CULTURE ET A L'ANIMATION, MUSEE, ATELIER DE COUPE ET COUTURE, BOITE A MUSIQUE, CSE, LOGISTIQUE, PROTOCOLE

RAPPORT N° 4.6 – MODALITES SPECIFIQUES D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS DE LA VILLE DE WATTRELOS EN CHARGE DU PATRIMOINE (PROPRETE DES BATIMENTS – CIMETIERE)

Ces délibérations concernent les nouvelles règles du temps de travail de nos agents. La loi de transformation publique impose dorénavant le respect d'un temps de travail égal à 1 607 heures annuelles pour un agent à temps plein. A Wattrelos, nous étions très proches de cette norme mais la loi ne permet plus, en plus de ces horaires, les journées de congés octroyées localement. Il nous appartenait donc de rééquilibrer le temps de travail de chacun de nos agents pour entrer dans cette législation. Nous avons validé lors d'un précédent Conseil un cadre général dit « cycle classique ».

Alors avant toute chose, je vais vous présenter la délibération n° 4 qui apporte quelques petites modifications à celle présentée, en fait, deux petites modifications sur celle présentée au précédent Conseil. Dans cette délibération, nous avons écrit et fixé le lundi comme jour chômé dans le cadre de ce cycle classique. Ce n'est pas tout à fait exact parce qu'il apparaît que certains services, pas très nombreux, peuvent être amenés à travailler le lundi et chômer un autre jour de la semaine. Pour exemple, les services scolaires sont calqués sur le fonctionnement des écoles et, donc, travaillent le lundi et ne travaillent pas le mercredi. Cette délibération n° 4 consiste à un rectificatif de l'article n° 6 pour aller en ce sens. Par ailleurs, nous avons fixé dans la délibération

une régularisation horaire portée sur une semaine. Le législateur prévoit 15 jours et donc il n'y a pas lieu d'être plus strict que le législateur, donc on réintègre les 15 jours. C'est l'objet de cette délibération n° 4.

Les délibérations suivantes correspondent donc à la mise en application des 1 607 heures annuelles pour les services dits en « cycles spécifiques ». Nous avons tenté de regrouper ces délibérations de manière cohérente et en fonction de thématiques. On arrive donc à 6 délibérations, 6 regroupements.

Une première délibération pour l'éducation, le sport et la restauration qui va reprendre tous les métiers de l'éducation : PATSEM, animateur, référent de sites, éducateur sportif, service de restauration...

Une deuxième pour l'Enfance : les crèches et le RAM. Une troisième délibération pour la Police : les policiers municipaux et les ASVP. Une quatrième pour la Proximité et la Ville Nature : la ferme, les étangs, ... Une cinquième pour la Culture et l'Animation, on y retrouve : la bibliothèque, le musée, l'école de coupe et couture, la BAM, le centre Socio-Educatif, Salengro, le SAVA, le Protocole et la Communication. Et une dernière pour le Patrimoine où on retrouvera le cimetière et tous les agents d'entretien du patrimoine.

La durée annuelle des 1 607 heures est décomptée de la façon suivante par le législateur : le nombre de jours de l'année, 365, auxquels on retire les jours de repos hebdomadaires, auxquels on retire les congés annuels fixés à 25 jours, auxquels le législateur décompte 8 jours fériés (c'est une moyenne qui a été calculée et qui est donnée par le législateur) et on obtient 1596, un arrondi à 1600 plus les 7 heures de solidarité ce qui nous mènent à 1 607 heures.

Le législateur nous donne la possibilité d'octroyer des jours de sujétions en fonction de la pénibilité horaire, je précise bien qu'il s'agit d'une pénibilité horaire, des emplois. Nous avons tenu compte pour chacun des métiers de diverses sujétions liées aux horaires : le nombre de jours travaillés par semaine (4.5 ou 5 jours), le nombre d'heures travaillées par jour (journée continue ou pas), le travail du samedi, le travail du dimanche, les heures tardives, les rythmes parfois déstructurés, des services qui en fonction des animations et vie de Wattrelos ont des horaires qui peuvent varier, et nous avons, conformément à ce que nous permet la législation, accordé un nombre de jours de sujétions, en plus, qui peut aller d'1 à 5 journées. A partir de là, nous avons déterminé ainsi un cadre pour chacun des métiers répertoriés et c'est l'objet des six délibérations qui sont jointes à la première pour qu'au bout du compte chacun travaille 1 607 heures sur l'année. Il s'agit d'une norme nationale établie dans un souci d'équité sur tout le territoire.

Nous avons, nous aussi en conséquence, travaillé dans un souci d'équité, tout en veillant à ne pas trop chambouler, non plus, l'organisation des services mais surtout l'organisation du travail de nos agents car on sait qu'il y a toujours derrière une organisation, une organisation familiale, nous en avons tenu compte. Nous avons travaillé avec les partenaires sociaux et je les remercie pour la qualité des échanges. Toutes ces délibérations ont été travaillées, à plusieurs reprises, dans un bon esprit et ont été présentées en Comité Technique, mercredi, hier, oui c'est ça. Les délais étaient très courts, c'était un travail de titan, c'était un challenge de réussir à passer tout cela avant la fin de l'année et Wattrelos est au rendez-vous. Nous sommes, non seulement, au rendez-vous sur les délais mais nous sommes au rendez-vous sur la qualité de ce qui est produit. Ce travail a été réalisé dans le respect et en bonne intelligence, nous avons travaillé, je le répète, en toute transparence dans un souci d'équité des différents services en veillant, je le répète, à ne pas chambouler l'organisation des services, ni celle des familles. Mais bien sûr et surtout avec la volonté première d'assurer un service de qualité aux Wattrelosiens. Je suis fier du travail qui a été réalisé par la collectivité, je remercie tout le monde, notre DGS qui à peine arrivé s'est retrouvé sous le feu de l'action, la Directrice Générale des Services des Ressources Humaines, votre Cabinet, Monsieur le Maire, qui a été d'une grande aide et toutes les organisations syndicales qui nous ont accompagnés pour ce travail.

Monsieur le Maire

Je voudrais joindre mes remerciements parce que ce travail est complexe, il est lourd et vous avez raison, le DGS n'a pas eu le choix en arrivant. D'ailleurs, je pense que je lui avais dit dès le début : voilà, il y a ça à faire pour la fin de l'année. On a travaillé avec, évidemment, l'examen vigilant du Préfet et des services préfectoraux (pas nous en particulier, puisqu'ils s'occupent de l'ensemble des collectivités territoriales) mais nous aboutissons à un exercice extrêmement équilibré de qualité, il faut le dire. Bien sûr, il ne peut pas satisfaire tout le monde mais sur le fond l'équité a été au rendez-vous et il faut le retenir.

Vous parliez d'un travail de titan, vous avez cité le DGS, c'est vrai, je lui rends hommage, vous avez cité la Directrice Générale des Ressources Humaines qui s'est beaucoup investie aussi, vous avez cité mon Cabinet, elle est là pour ça, mais je veux aussi rendre hommage, moi, vous le comprendrez, mes Chers Collègues, à notre première Adjointe qui s'est beaucoup mobilisée sur ces dossiers avec le caractère, comment dirais-je, souple qui est le sien mais qui lui a permis à la fois de consacrer beaucoup de temps à titre personnel, au titre de son mandat d'élue à essayer de comprendre, décortiquer, à essayer de bâtir des scénarios, bref de jouer son rôle d'élue, une élue de grande qualité qu'elle est sur des matières dont elle n'était pas coutumière avant que je lui confie cette responsabilité et elle a fait honneur à notre équipe.

Voilà, je veux le dire parce que je transmets ces délibérations avec confiance aux services préfectoraux, aussi, tout au moins si le Conseil Municipal les vote, mes Chers Collègues ça ne dépend que de vous.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 2 – Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2020 – Rapport annuel

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

03 – Personnel Municipal – Détermination des critères d'évaluation – Promotion interne

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

04 – Nouvelles règles de temps de travail à la Ville de Wattrelos – Application de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique – Modification de la délibération du 22 octobre 2021

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

4.1 - Modalités spécifiques d'organisation du temps de travail pour les agents de la ville de Wattrelos en charge de l'Éducation, du Sport et de la Restauration¹

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

4.2 - Modalités spécifiques d'organisation du temps de travail pour les agents de la ville de Wattrelos en charge des Crèches et du Relais assistantes maternelles

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

4.3 - Modalités spécifiques d'organisation du temps de travail pour les policiers municipaux et les agents de surveillance de la voie publique

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

4.4 - Modalités spécifiques d'organisation du temps de travail pour les agents de la ville de Wattrelos en charge de la proximité avec la population et la Ville Nature

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

4.5 - Modalités spécifiques d'organisation du temps de travail pour les agents de la ville de Wattrelos affectés au Pôle Culture et à l'Animation, Musée, Atelier de Coupe et Couture, Boîte à musique, CSE, Logistique, Protocole
POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

4.6 – Modalités spécifiques d'organisation du temps de travail pour les agents de la ville de Wattrelos en charge du Patrimoine (Propreté des bâtiments – Cimetière)
POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Madame DE SMEDT vos délibérations sont votées à l'unanimité de notre Conseil. Bravo à vous ! On peut l'applaudir.

APPLAUDISSEMENTS

Rapport n° 5 : Madame COQUELLE

Rapporteuse : Madame Michèle COQUELLE

RAPPORT N° 5 – DSP MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT – EXPLOITATION DES DUCASSES, FÊTES FORAINES, AUTRES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC - REVISION ANNUELLE DES TARIFS

Il s'agit d'une révision annuelle des tarifs. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Société MANDON a succédé à la Société GERAUD dans le cadre d'une Délégation de Service Public d'une durée de 5 ans.

L'article 16 du contrat prévoit l'application d'une clause d'actualisation tarifaire selon le mode de calcul que vous trouverez dans vos documents. Elle représente pour 2022 une augmentation de 3,12 %.

L'article 17 stipule, également, une révision de la redevance forfaitaire versée par le délégataire et fixée à 57 878,57 € pour 2021.

L'application de l'indexation des tarifs influe sur le montant de la redevance. Ainsi, dans le cadre du nouveau contrat, la redevance sera portée à 59 684,38 € pour l'année 2022.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 5 – DSP Marché d'approvisionnement – Exploitation des ducasses, fêtes foraines, autres occupations du domaine public - Révision annuelle des tarifs

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Rapports n° 6 et 7 : Monsieur GADAUT

Rapporteur : Monsieur Henri GADAUT

RAPPORT N° 6 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – GESTION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE COMMUNALE – SIGNATURE DU CONTRAT

Comme vous le savez, il y a eu plusieurs délibérations avant celle-ci concernant ce sujet. Il y a eu, d'abord, le vote pour autoriser à faire une délégation de service public, il y a eu l'appel d'offre, la CAO et aujourd'hui la conclusion. Deux sociétés ont répondu. Une des deux sociétés qui remplissait les critères, comme l'autre, a été choisie et aujourd'hui cette délibération permet d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat.

RAPPORT N° 7 – CIMETIERES – BAREMES DES CONCESSIONS ET DES DROITS DIVERS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2022

Cette délibération passe tous les ans à la même époque, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la révision des tarifs des concessions et droits divers avec une hausse en moyenne de 1 %, ce qui continue, pour la commune de Wattrelos, par rapport aux communes autour, à être légèrement inférieur au niveau des coûts pour les familles.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport n° 6 – Délégation de service public – Gestion de la fourrière automobile communale – Signature du contrat

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 7 – Cimetières – Barèmes des concessions et des droits divers à compter du 1^{er} janvier 2022

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Rapports n° 8 et 9 : Monsieur MEKKI

Rapporteur : Monsieur Tarik MEKKI

RAPPORT N° 8 – ASSOCIATION ROUBAISIENNE D'INSERTION (ARI) – CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT

Il s'agit d'une sollicitation de l'Association Roubaisienne d'Insertion (ARI) pour une participation financière de la Commune pour la réalisation de l'action « ARI chantier Espaces Verts Beaulieu » en partenariat avec VILOGIA.

Les buts visés sont l'entretien des espaces verts et le retour à l'emploi durable des bénéficiaires du chantier qui habitent le quartier.

Le montant est de 30 000 €uros d'où la convention selon le décret.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

RAPPORT N° 9 – RESIDENCE PLUS – CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT

Il s'agit d'une sollicitation de l'Association Résidence Plus pour la participation financière de la Commune pour la réalisation d'une action d'insertion et de qualification liée aux métiers de BTP s'adressant à des wattrelosiens.

Le but visé est le retour à l'emploi durable des bénéficiaires du chantier.

L'opération est cofinancée par VILOGIA, l'Etat et le Département du Nord.

Le montant est de 35 000 euros d'où la convention selon le décret.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport n° 8 – Association roubaisienne d’insertion (ARI) – Conclusion d’une convention de financement

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 9 – Résidence Plus – Conclusion d’une convention de financement

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Rapports n° 10 à 12 : Madame REIFFERS

Rapporteuse : Madame Zohra REIFFERS

RAPPORT N ° 10 – NOUVEAU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES VILLAS – PROTOCOLE FONCIER ENTRE LA VILLE DE WATTRELOS, LA MEL, VILOGIA ET 3F NOTRE LOGIS – CONVENTION QUADRIPARTITE

Le quartier des Villas a été identifié parmi les quartiers prioritaires comme secteur présentant des dysfonctionnements urbains importants et a donc été retenu en tant que quartier d’intérêt régional par arrêté ministériel du 29 avril 2015 dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

La convention NPRU signée en février 2020 fixe les ambitions et les engagements de l’ensemble des acteurs concernés.

Considérant que le projet des Villas entre dans sa phase opérationnelle, la présente délibération propose au Conseil Municipal la signature d’un protocole foncier relatif aux cessions foncières entre les quatre signataires qui sera le socle des échanges.

Ce protocole annexé à la présente délibération a pour objectif de préciser le programme détaillé de l’opération urbaine à mettre en œuvre, le phasage opérationnel, l’échéancier prévisionnel ainsi que les engagements des parties.

RAPPORT N° 11 – SCHEMA DE MUTUALISATION 2021-2026 – CONVENTION ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LES COMMUNES – VOLET URBANISME

A compter du 1^{er} janvier 2022 toutes les communes devront être en mesure de recevoir tout dépôt de demande d’urbanisme de façon dématérialisée. Pour ce faire, la MEL propose dans le cadre de son schéma de mutualisation de faire bénéficier :

- de son Guichet Numérique des Autorisations d’Urbanisme (GNAU) pour l’instruction des permis de construire, les certificats d’urbanisme et déclaration d’aliéner,
- de mettre à disposition son registre dématérialisé des procédures de participation du public, ça concerne les enquêtes publiques, les concertations préalables, etc...

Cette mutualisation permettra également de ne pas faire porter à notre commune le poids humain et financier de la mise en place d’un tel dispositif qui ne s’avérera nécessaire que très ponctuellement. Par ailleurs, dans de nombreux cas, le maire peut refacturer ce montant au maître d’ouvrage du projet.

Je précise, au-delà de la mise en œuvre légale du guichet numérique, l’importance particulière accordée par la Ville de Wattrelos à l’accueil des pétitionnaires et à leur accompagnement. Un dispositif d’accompagnement au dépôt électronique des demandes d’autorisation d’urbanisme sera mis en place et proposé aux Wattrelosiens.

RAPPORT N ° 12 – DENOMINATION DE VOIRIE – SITE DE LA LAINIERE

L'aménagement du site de la Lainière, qui s'étend sur 33 hectares à la mitoyenneté de Roubaix et Wattrelos et qui a vocation à accueillir des activités économiques et des logements, nécessite la création de nouveaux espaces publics qu'il convient de dénommer. Un groupe de réflexion réunissant des élus de la Ville de Wattrelos, a travaillé à des propositions de dénomination de ces espaces, lesquelles sont retranscrites dans le plan joint.

Il est donc proposé de prendre acte des dénominations suivantes :

- Rue du Peignage Amédée Prouvost (dénomination commune pour les 2 villes),
- Rue de la Reine (dénomination commune aux deux villes),
- Rue de l'Horloge (dénomination commune aux deux villes),
- Passage des cent pas situé entre la rue du Commandant Bossut et la rue du Peignage Amédée Prouvost,
- La Promenade des Labeurs,
- Les Squares des Navettes, de la Laine et des Fileuses viennent émailler la promenade à la jonction des voies de circulation.

Monsieur le Maire

Merci Madame. J'espère ne pas vous avoir vexée car, tout à l'heure, j'ai parlé des gros dossiers, un de ceux que vous avez présentés, le second, est aussi un gros dossier qui va changer la vie de bien de nos concitoyens parce que dématérialiser toutes les opérations d'urbanisme, les dépôts de dossiers, etc..., on ne mesure pas, tant qu'on n'a pas été élu, l'ampleur de ces sujets, l'ampleur des documents à fournir, en termes clairs, la « paperasse » qui est à remettre et à valider.

Ça sera peut-être un peu compliqué à mettre en œuvre, on le sait, mais je pense que c'est une mutation extrêmement importante pour la modernisation de l'administration et la modernisation des relations entre la population et les services municipaux, des services de la MEL en général.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport n° 10 – Nouveau programme de renouvellement urbain des Villas – Protocole foncier entre la Ville de Wattrelos, la MEL, Vilogia et 3F Notre Logis – Convention Quadripartite

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 11 – Schéma de mutualisation 2021-2026 – Convention entre la Métropole Européenne de Lille et les communes – Volet urbanisme

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 12 – Dénomination de voirie – Site de la Lainière

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 13 : Madame LESTIENNE

Rapporteur : Monsieur le Maire

RAPPORT N° 13 - ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS MEL DEDIE A LA TRANSITION ENERGETIQUE ET BAS CARBONE DU PATRIMOINE COMMUNAL – AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS

Madame LESTIENNE est absente, je vais donc la présenter puisque j'ai déjà annoncé lors du dernier Conseil Municipal, dans une communication, que la MEL nous avait accordé deux subventions au titre du fonds de concours « Transition énergétique et bas carbone ».

Il s'agissait de 27 528 €uros pour participer au financement du remplacement des menuiseries à F. Buisson et 33 505.34 €uros pour le remplacement des chaudières, plus globalement d'ailleurs dans le programme que nous mettons en œuvre.

Il s'agit de recevoir de l'argent, je pense que personne ne sera contre, et donc cette délibération a pour vocation de nous autoriser à encaisser ces subventions bienvenues de la Métropole Européenne de Lille

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport n° 13 - Attribution fonds de concours MEL dédié à la transition énergétique et bas carbone du Patrimoine communal – Autorisation de signature des conventions

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 14 : Madame ZAIDI

Rapporteuse : Madame Sylvie ZAIDI

RAPPORT N° 14 – SEJOURS EN GITES – PARTICIPATION DES FAMILLES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chaque année, des séjours en gîtes sont organisés durant les vacances de Printemps.

Durant ces 2 semaines des vacances, la ville organise deux séjours à destination d'une centaine d'enfants. Ces vacances se déroulent dans la Région des Hauts-de-France. Sous réserve de disponibilité, les gîtes sont prévus sur la côte d'Opale et dans l'Avesnois.

Cette activité est majoritairement financée par la commune.

Une participation financière est demandée aux familles qui peuvent également effectuer les règlements par chèques vacances. Cette participation est à régler par prépaiement au guichet de la régie municipale.

Un montant de 18,00 euros la nuitée (72 euros la semaine) est demandé. Pour référence, cette somme est identique à 2020. En 2021, les gîtes n'ont pas pu se dérouler en raison de la crise sanitaire.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport n° 14 – Séjours en gîtes – Participation des familles aux dépenses de fonctionnement

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 15 : Monsieur DELFOSSE

Rapporteur : Monsieur Jacques DELFOSSE

RAPPORT N° 15 – USW FOOTBALL – SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CHARTE DE PARTENARIAT

Le Conseil Municipal du 22 octobre 2021 a approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle de 5000 € s'ajoutant à la subvention de fonctionnement de 20 700€ prévue au Budget Primitif 2021 pour l'association Union Sportive Wattrelosienne (USW) Section Football.

Or, la loi du 12 avril 2000 rend obligatoire la conclusion d'une convention dès lors que le cumul annuel de subvention d'une association est supérieur à 23 000€.

Par délibérations précédentes, le Conseil Municipal a autorisé la conclusion d'une convention de partenariat avec l'Office Municipal des Sports (OMS) et l'association USW Football.

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la Charte de Partenariat entre la Ville, l'OMS et l'US Wattlelos Football.

Monsieur le Maire

Bon, j'espère que le Conseil Municipal va m'autoriser à signer cet avenant d'autant que je crois que l'USW (j'ai une pensée pour son Président qui vient de présenter sa démission, Pierre-Olivier Ketelers) en a besoin et c'est la reconnaissance d'ailleurs de sa montée parce que ça a un coût pour les clubs.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport n° 15 – USW Football – Signature d'un avenant à la charte de partenariat

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 16 : Madame BOITTE

Rapporteuse : Madame Emeline BOITTE

RAPPORT N° 16 – ADHESION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) DESTINE A LA GESTION DE LA FOURRIERE ANIMALE

Les nouveaux locaux de la LPA de Roubaix ont été inaugurés le 26 novembre dernier. S'ils permettent d'accueillir les animaux dans la dignité, ils ne sont hélas que provisoires, car ne répondant pas aux contraintes réglementaires auxquelles les fourrières animales sont soumises.

Ce sont plus d'une cinquantaine de communes, tant de la MEL que hors de la MEL, qui se retrouvent dans l'obligation, à moyen terme, de trouver un lieu et un mode d'exercice de la compétence.

Pour répondre à la complexité du sujet, il est proposé d'organiser cette compétence de manière mutualisée, entre les communes qui le souhaitent, en créant un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU).

Cette création va se dérouler en trois phases successives :

- La première phase consiste à recenser les collectivités qui sont volontaires pour intégrer ce SIVU : à l'issue de cette phase, le Préfet prendra un arrêté de fixation du périmètre du syndicat ;
- Les communes listées dans cet arrêté de périmètre pourront alors élaborer des statuts partagés, qu'il conviendra d'adopter dans un second temps, en termes identiques, dans chaque conseil municipal ; le Préfet pourra alors créer le syndicat, par un second arrêté préfectoral ;
- Une fois le syndicat créé, la troisième phase consistera, pour le futur comité syndical, en l'identification d'un site conforme à la réglementation, la construction d'une nouvelle fourrière sur ce site, et le choix du mode de gestion de l'équipement.

Il vous est donc proposé, aujourd'hui, d'acter, au titre de la première phase, de la volonté de la ville de Wattlelos d'intégrer ce futur syndicat et de figurer dans l'arrêté de périmètre à venir.

Monsieur le Maire

Merci, Madame, de ces précisions juridiques.

Je revendique d'avoir été le premier, en conférence des Maires, à avoir plaidé pour qu'on crée un syndicat intercommunal pour traiter de ce dossier qui n'avait que trop tardé. Je me félicite de la mise en place de ce syndicat, du volontariat d'un certain nombre de communes. Certaines n'ont pas encore mesuré qu'il s'agit là pourtant d'une obligation légale et si elles veulent se mettre en dehors et rester en dehors, c'est leur affaire mais Wattlelos sera bien dedans et merci de cette délibération essentielle.

Beaucoup pensent « qu'il y a qu'à » comme on dit, « y a qu'à » créer une nouvelle LPA. Ce n'est pas si simple que ça parce qu'il va falloir, mes chers collègues, dans ce syndicat intercommunal, payer l'investissement, trouver le terrain (on en a parlé, ce qui n'est pas rien) conforme au PLU, payer l'investissement, payer le fonctionnement, ensuite rembourser les emprunts. On se retrouvera ensuite pour la charge que ça représentera mais il faut au moins poser le socle, il faut poser la base de la bâtisse, si j'ose dire, et c'est l'adoption de la création de ce syndicat et l'adhésion à ce syndicat intercommunal.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport n° 16 – Adhésion au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) destinée à la gestion de la fourrière animale

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 17 : Madame HAMMAMI-BELAID

Rapporteuse : Madame Basma HAMMAMI-BELAID

RAPPORT N° 17 – RECENSEMENT PARTIEL DE LA POPULATION 2022 – REGLEMENT DES DEPENSES

Cette délibération est relative au recensement de la population et aux modalités de paiement des agents qui seront en charge de ce recensement.

Wattrelos étant une ville de plus de 10 000 habitants, le recensement va concerner, en 2022, 8 % des logements ce qui représente 1419 logements. Cette enquête, qui est obligatoire, va permettre de connaître le nombre d'habitants de la commune et d'ajuster l'action publique aux besoins des wattrelosiens.

Pour ce recensement, l'INSEE a prévu une dotation de 7 306 €uros qui permettra de payer les indemnités du personnel. Donc il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver les dispositions énoncées et de décider de l'ouverture au budget de 2022 des crédits nécessaires.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport n° 17 – Recensement partiel de la population 2022 – Règlement des dépenses

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 18 : Madame DUJARDIN

Rapporteuse : Madame Béatrice DUJARDIN

RAPPORT N° 18 – EXPLOITATION DES MARCHES DE PLEIN AIR – REVISION ANNUELLE DES TARIFS

Chaque année depuis 2018, date à laquelle la Société MANDON a obtenu la Délégation de Service Public pour la gestion des marchés d'approvisionnement et autres occupations du domaine public, il y a une révision annuelle des tarifs pour l'exploitations de ces marchés.

Pour l'année 2022, l'augmentation s'élève à 3.12 %. En numéraire, cela se traduit entre 2 à 5 centimes supplémentaires par poste.

Ce qui représente une augmentation de 1 805.81 €uros portant ainsi la redevance 2022 à 59 684.38 €uros.

L'Administration Municipale invite le Conseil Municipal à adopter les nouveaux tarifs pour 2022.

Monsieur le Maire

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport n° 18 – Exploitation des marchés de plein air – Révision annuelle des tarifs

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Rapports n° 19 et 20 : Monsieur le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

RAPPORT N° 19 – BUDGET COMMUNAL – MESURES CONSERVATOIRES

Délibération usuelle en cette période de l'année, et nécessaire dès lors que le Budget 2022 ne sera pas voté avant la fin décembre, cette délibération vise à autoriser les services à dépenser en investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les chapitres concernés sont les suivants :

20 : Immobilisations Incorporelles pour un montant de : 150 000 €

204 : Subventions d'équipement versées pour un montant de : 6 000 €

21 : Immobilisations Corporelles pour un montant de : 594 000 €

23 : Immobilisations en cours pour un montant de : 257 500 €

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

RAPPORT N° 20 – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Cette Décision Modificative n° 3 présente des ajustements pour, notamment, nous permettre d'encaisser les fonds de concours de la délibération de Madame LESTIENNE, de verser les subventions aux associations sportives que nous avons votées lors du dernier Conseil Municipal, et réaliser un ajustement sur les charges d'intérêt compte tenu de l'évolution récente des taux.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport n° 19 – Budget Communal – Mesures conservatoires

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 20 – Décision Modificative n° 3

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Avant de clore la séance, je vous rappelle deux choses.

La première, c'est que vous pouvez consulter le registre synthétisant les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la seconde chose que je voulais vous rappeler, c'est que dans quelques jours, c'est Noël, ensuite viennent les fêtes de fin d'année. Que nonobstant le contexte sanitaire et de santé que nous connaissons et les uns et les autres, vous puissiez, au-delà des peines, au-delà des souffrances, au-delà des difficultés que vous avez pu avoir à connaître ou que vous connaissez, passer les meilleures fêtes de fin d'année possibles.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

La séance est levée à 19 heures 40.

Dominique BAERT, Maire	
Myriam DE SMEDT	
Sébastien FITAMANT	
Michèle COUELLE	
Henri GADAUT	
Tarik MEKKI	
Zohra REIFFERS	
Karl MONRABAL	
Martine LEBLANC	
Gilbert CHARLES	
Myriam LESTIENNE	Procuration à M. BAERT
Azedine TALEB-AHMED	
Sylvie ZAIDI	
J.Philippe DUMOULIN	Procuration à Mme OSSON
Jacques DELFOSSE	
Guy-Noël LEMAY	Procuration à Mme DE SMEDT

Steeve DE MATOS	Procuration à M. FITAMANT
Benjamin CAILLIERET	Procuration à Mme COQUELLE
Annie CHANTRIE	Procuration à M. GADAUT
Emeline BOITTE	
Pascal LUCAS	Procuration à M. MEKKI
Basma HAMMAMI-BELAID	
Béatrice DUJARDIN	
Laureen LEMOINE	Procuration à Mme LEBLANC
Rabah DAHMANI	Procuration à Mme REIFFERS
Paméla GUILBERT	Procuration à M. MONRABAL
Steven MARROUKI	Procuration à M. CHARLES
Catherine OSSON	
Océane LEVEQUE	
Lina DJAFER-CHERIF	Procuration à M. TALEB AHMED
Veysal KIRAZ	Procuration à Mme ZAIDI
Laura DELPLANQUE	Procuration à M. DELFOSSE

Brice WETE-MATOUBA	Procuration à Mme DUJARDIN
Michel DEBAETS	Procuration à Mme HAMMAMI-BELAID
Christophe RICCI	
Marjorie DELRUE	
Denis CROIGNY	Procuration à Mme DELRUE
Sophie FELIX	Procuration à M. RICCI
Messaoud CHAYANI	Procuration à M. RICCI
J.François SOYEZ	
Abdel DENFER	Procuration à M. SOYEZ
Marjory FARACI	Procuration à M. SOYEZ
Axelle DELANNOY	